

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de la Chalonnaise sur la commune principale de l'AIOT La Chalonnaise 49440 LOIRE.

La référence de votre dossier est A-4-ERX2KJGME et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/04/2024 à 09h44 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0054901118**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **13003148700015**

Organisme : **CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION PAYS DE LA LOIRE**

Fonction : **Conseillere environnement**

## Personne morale

N° SIRET **43516728300017**

Raison sociale **EARL SEJOURNE PHILIPPE ET MICHELLE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**LOIRE**

**49440 LOIRE**

## Signataire

Qualité : **ASSOCIE GERANT**

## Référent

Fonction : **ASSOCIE GERANT**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de la Chalonnaie**

Description des activités :

**Activité vaches laitières et veaux de boucherie. Il s'agit ici de régulariser l'effectif des veaux de**

bougeries et vaches laitières. La dernière déclaration pour l'atelier veaux de boucherie date du 26 /09/2005, pour 320 places. Depuis, les effectifs ont diminués et de nouveaux batiments (tunnels) et ouvrage de stockage (fosse géomembrane) ont été construits. Parallèlement, l'atelier vaches laitières à évolué. Les effectifs sont aujourd'hui de 75 vaches laitières. L'atelier relève désormais du régime de déclaration ICPE.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**La Chalonnaie**

**49440 LOIRE**

X : 399649

Y : 6734125

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

**Libellé des**

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 75 u	D	
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 291 u	D	

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**Fumier de bovins, eaux verte et blanches issues de l'atelier laitier Lisier de veaux issues de l'atelier veaux de boucherie**

Pacage	Nom exploitant	Numéro ilot
049161192	EARL SEJOURNE	ILOTS PAC

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **71**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **12014**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **12014**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **12014**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Emballages plastiques, baches d'ensilage, ficelles et collecté par l'entreprise TERRENA. Il n'y a pas de stockage de produit phytosanitaire sur le site (fourniture et épandage réalisé par l'entreprise Cellier à Challain la Potherie) Le stockage des cadavres est située sur une aire bétonnée, accessible à l'équarisseur. Les déchets issus des produits vétérinaires sont stockés dans des bacs jaunes et ramenés au cabinet vétérinaire de Segré en Anjou bleu.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Il existe un plan d'eau situé à moins de 200 mètres des tunnels veaux de boucherie. Elle fait plus de 120 m3.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Un extincteur est présent sur le site de la Chalonnaie**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

